



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

**Demande de renouvellement du certificat de qualification
au tir des artifices de divertissement du groupe F4-T2 niveau 2**

Votre demande est à adresser, **avant la date d'expiration du précédent certificat**, accompagnée des pièces justificatives, à la préfecture de votre lieu de résidence par courrier ou par courriel à : pref-commission-de-securite@hauts-de-seine.gouv.fr

Ce formulaire doit être intégralement complété et signé.

Identification du demandeur :

Madame Monsieur

Nom de naissance :

Nom d'époux(se) :

Prénom(s) :

Né(e) le : à :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse internet :

Pièces à fournir en photocopie :

- preuve de votre participation (attestation délivrée par l'organisateur du spectacle, carnet de tir comportant une mention de la participation validée par le cachet de l'organisateur) au montage ou au tir de **trois spectacles pyrotechniques distincts** comportant des articles pyrotechniques classés dans les catégories F4-T2 **dans les 2 ans précédant cette demande**
- copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- justificatif de domicile (quittance électricité, gaz, téléphone...)
- copie du précédent arrêté préfectoral certificat de qualification F4-T2 de niveau 2.

Fait à le
Signature,

Nota : En l'absence de renouvellement, à l'expiration de la période de validité du certificat de qualification niveau 2, le titulaire est réputé détenir le certificat de qualification niveau 1 pendant une période de 5 ans